

*Ce guide pratique à destination des compagnies, accueillies chez au moins deux partenaires, présente les grands principes du réseau, son fonctionnement et les effets positifs ressentis par les organisateurs et équipes artistiques.*

*Ces « règles » sont établies pour faciliter les discussions mais peuvent être adaptées au cas par cas avec les compagnies.*

*N'oublions pas que ces échanges et l'interconnaissance de nos spécificités font la richesse de nos métiers.*

## PRESENTATION DU RESEAU

Le ReNAR est un réseau de professionnels en charge d'une programmation arts de rue et cirque dans l'espace public à l'occasion d'un festival ou d'une saison estivale entre mai et septembre.

Reconnu par la profession, plébiscité par les compagnies, le réseau, tant en termes d'image que d'actions, fait partie du paysage national des arts de la rue. Il est un espace d'échanges, d'informations et de programmations, guidé par des principes de partage, solidarité, mutualisation et transition écologique.

De configuration statutaire diverses, ces partenaires sont des techniciens et se rassemblent autour d'un « 1<sup>er</sup> cercle » et d'un « 2<sup>nd</sup> cercle » répartis sur l'ensemble du territoire normand :

- ✓ Les partenaires du « 1<sup>er</sup> cercle » sont les membres structurants du réseau. En charge d'un projet culturel à l'année, elles et ils ont une expertise dans le domaine des arts de la rue et rayonnent sur leur territoire à travers diverses programmations.
- ✓ Les partenaires du « 2<sup>nd</sup> cercle » ont une mission de programmation et bénéficient d'un accompagnement par le biais des deux coordinatrices du réseau.

Ils ont su tisser des relations de confiance et travailler ensemble dans l'accompagnement à la diffusion de compagnies régionales, nationales et internationales.

Le ReNAR participe activement au maillage du territoire et à la structuration du secteur. Il contribue à faire de la Normandie une terre d'accueil des arts de la rue. Les succès publics des événements du réseau en font des rendez-vous attendus et convoités.

## FONCTIONNEMENT DU RESEAU

**Chaque partenaire est responsable de l'organisation de son événement et en assure la direction artistique. Les compagnies professionnelles accueillies appliquent et respectent les différentes réglementations en vigueur (Droit du travail, VHSS...)**

- ✓ 3 à 4 réunions de programmation sont organisées entre septembre et janvier avec les partenaires du « 1<sup>er</sup> cercle ». Elles permettent d'échanger sur les repérages, coups de cœur et intérêts de programmation ; de mettre en partage les opportunités de mutualisation et d'aborder différents sujets comme les enjeux du secteur et ceux relevant de la coordination, la communication et le fonctionnement du réseau.
- ✓ L'élaboration de la programmation mutualisée se fait au fil des avancées de chacun des partenaires dans sa programmation. Chaque compagnie est en lien avec un partenaire ou une des deux coordinatrices qui est le ou la référent.e pour le suivi et l'élaboration de la programmation mutualisée.
- ✓ Une fois les dates et les conditions financières confirmées, les compagnies se rapprochent des structures organisatrices de l'événement qui prennent le relai au sujet de la contractualisation, facturation, l'accueil technique et logistique.

## AVANTAGES ET EFFETS DU RESEAU

Lorsqu'une compagnie est programmée chez au moins deux partenaires du réseau, elle est considérée comme « compagnie accueillie » au sein du ReNAR.

Pour une compagnie, être accueillie chez un partenaire du réseau RENAR c'est :

- ✓ Bénéficier d'une plus grande visibilité sur le territoire et avoir la possibilité de diffuser plus largement ses créations
- ✓ Avoir l'assurance d'être reçue par des professionnel.les du spectacle vivant garantissant ainsi de bonnes conditions de travail
- ✓ Profiter d'une concertation entre les partenaires pour mettre en place une programmation mutualisée
- ✓ Faciliter le travail de diffusion en optimisant dans l'idéal les déplacements et ainsi réduire l'impact environnemental des événements

Pour un partenaire, adhérer au RENAR c'est :

- ✓ Bénéficier d'un espace d'échange et d'informations entre professionnel.les du spectacle
- ✓ Avoir la possibilité de mutualiser une partie de sa programmation
- ✓ Profiter d'économies budgétaires permettant de programmer plus de spectacles
- ✓ Garantir une qualité artistique
- ✓ Participer à une démarche écoresponsable

## PRINCIPES DU RESEAU

### Qualité de l'accueil

Les membres du réseau sont particulièrement attentifs aux conditions de jeu et d'accueil des compagnies en respectant au mieux, selon les possibilités et les échanges avec les équipes, les indications transmises dans les dossiers et fiches techniques du spectacle. Dans un contexte de représentation en espace public, les deux parties s'accordent sur des conditions de jeu spécifiques à ce secteur. Sont difficilement maîtrisables par exemple les jauges, conditions climatiques ou encore l'univers sonore ambiant.

### Coût de cession

Les échanges menés au sein du réseau permettent la mise en valeur des équipes artistiques. Les compagnies se voient proposer plusieurs dates en région. Au regard du travail de mutualisation du réseau, des coûts plus avantageux seront proposés aux partenaires du réseau ReNAR.

### Partage des frais de transports

Dans un principe de solidarité et en accord avec tous les partenaires, un lissage des coûts des transports est effectué : somme globale des frais de déplacements, divisée par le nombre d'événements concernés. Selon la tournée réelle de la compagnie, en cas d'ajout ou d'annulation d'une date, ces frais peuvent s'ajuster.

### « Days Off »

Le réseau permet de faciliter le travail de diffusion mais ne prends pas en charge les journées Off entre plusieurs dates du réseau ReNAR.

### Equipe en tournée

- ✓ Les frais liés à l'accueil des personnes ne faisant pas directement partie de la production (conjoint, enfant, baby-sitter...) ne sont pas pris en charge par les organisateurs.
- ✓ Les frais liés à l'accueil des personnes en charge de la production et la diffusion seront discutés selon la pertinence de leur présence sur certaines dates et les possibilités et capacités de chacun.

### Communication

- ✓ Le réseau met en place plusieurs outils de communication dans lesquels seront mis en valeur entre autres les compagnies accueillies.
  - ✓ Les compagnies font apparaître dans leur agenda les dates programmées et ajoute la mention : « Programmation mutualisée ReNAR – Réseau Normand des Arts de la Rue ».
- Le logo du réseau est à la disposition des compagnies si nécessaire.

---

## CONTACTS

Annabelle Bouchaud – 02.33.69.27.33 / 06.27.91.40.60 – [annabelle.bouchaud@reseau-renar.fr](mailto:annabelle.bouchaud@reseau-renar.fr)

Hélène Bavent – 02.35.62.60.70 – [helene.bavent@reseau-renar.fr](mailto:helene.bavent@reseau-renar.fr)

Site internet : [www.reseau-renar.fr](http://www.reseau-renar.fr)

Contactez les partenaires via ce lien : <https://reseau-renar.fr/index.php/contact/>